
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 24 novembre 2022 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Pauline Bosc, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaïm, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Marie-Elaine Desmarais, Peter Dorrington, Samanta Dubois, Daniel Gagné, Florette Giasson, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Etienne Rivard, Carmen Roberge, Geneviève Roy-Wsiaki, Beydi Traore, Christian Violy, Faiçal Zellama

Absences motivées : Youssef Bezzahou, Stéfanie De Leon, Mélanie Desnoyers, Richard Fréchette, Debra Radi

Absences : Danielle de Moissac, Thierry Lapointe, Marie-Claude Simpson

Invité : Michel Gagnon

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Mot d'ouverture

La rectrice souhaite la bienvenue à tous et à toutes et souligne le 100^e anniversaire de l'incendie du Collège Saint-Boniface. Un rassemblement a eu lieu eu plus tôt ce matin sur le campus pour commémorer cet événement tragique de notre histoire institutionnelle. Elle invite les membres du Sénat à visiter l'exposition à la galerie de l'Université.

A2. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-1122-1 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Patrick Noël

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 22 septembre 2022 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

A3. Projet de consultation : engagement et bien-être 2020

Le directeur des services aux étudiants, Christian Perron, présente les résultats de la consultation sur l'engagement et le bien-être menée auprès de la jeunesse d'expression française au Manitoba au cours de l'année 2020 et dans les premiers mois de 2021

Une brève discussion s'ensuit.

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022

La proposition SÉNAT-0922-14 sera corrigée pour indiquer que Christian Violy est un membre nommé au Sénat par le conseil pédagogique de la FAFS plutôt qu'un représentant nommé par l'APPUSB.

SÉNAT-1122-2 PROPOSITION : Latifa Koussih / Hélène Archambault
Que le procès-verbal de la réunion du 22 septembre soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022
En raison d'un congé sabbatique en 2022-2023, Étienne Rivard terminera le mandat de Lise Gaboury-Diallo. Ceci n'ayant pas été reflété dans le procès-verbal du Sénat de septembre 2022, la proposition suivante est déposée.

SÉNAT-1122-3 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Patrick Noël
Que le Sénat entérine la nomination d'Étienne Rivard en tant que représentant de la FAFS au Sénat pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023, et ce, en remplacement de la durée non écoulée du mandat de Lise Gaboury-Diallo.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-4 PROPOSITION : Patrick Noël / Christian Violy
Que le Sénat entérine la nomination de Mathias Oulé en tant membre nommé par l'APPUSB au Sénat, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant en septembre 2024.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-5 PROPOSITION : Florette Giasson / Bertrand Pauget
Que le Sénat entérine la nomination de Macoura Ndao, en tant membre nommé au Sénat par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-6 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Hélène Archambault
Que le Sénat entérine la nomination de Macoura Ndao, étudiant, au Comité d'appel pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023.

La nomination de cinq autres membres de la population étudiante se fera à une réunion ultérieure.

B3. Adoption du procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022
SÉNAT-1122-7 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Christian Violy
Que le procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B4. Suivi au procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Elle félicite Mélanie Cwikla pour le travail accompli sur le dossier *États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*. Elle informe les membres du Sénat qu'ils peuvent démontrer leur appui envers cette démarche et suivre les activités qui découleront de ce rapport en s'inscrivant à la Charte de principes.
- L'USB a fait part de ses recommandations au ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration à l'égard du cadre redditionnel postsecondaire que la Province compte élaborer.
- La rectrice a témoigné devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et souligne l'importance névralgique accordé aux établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire dans le cadre du projet de loi C-13.
- Elle souligne la distinction nationale qu'a reçue Marie-Josée Morneau, membre du corps professoral de la FEEP.

Un sénateur souligne un reportage sorti de Francopresse indiquant un taux de refus de 80 % des étudiants internationaux francophones destinés à l'Université de Saint-Boniface. La rectrice indique que ce dossier est suivi de près, notamment par l'Université et l'ACUFC. Cet enjeu fait l'objet de nombreuses discussions. La rectrice indique notre directeur des services aux étudiants a comparu ce lundi comme témoin invité au Comité sénatorial sur les langues officielles dans le cadre de leur étude sur l'immigration francophone en milieu minoritaire. Il a eu l'occasion de présenter certains des enjeux liés au recrutement dans nos établissements. Il est évident que les établissements de la francophonie canadienne font face à des défis additionnels quant au traitement des demandes de visas.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Il partage la bonne nouvelle que le comité du Sénat à l'Université du Manitoba recommande l'adoption de la concentration en traduction juridique. On lui a dit à quel point les propositions de l'USB sont toujours solides. Il félicite l'École de traduction ainsi que le CECP pour tout leur travail sur ce dossier.
- Il remercie tous ceux et celles qui ont organisé ou participé à la soirée portes ouvertes qui a eu lieu cette semaine en présentiel pour la première fois depuis trois ans.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Emplacement des réunions à compter de janvier 2023

La rectrice confirme que les réunions du Sénat se tiendront en présentiel au Salon Sportex à compter de janvier 2023.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale (dradi@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Question du Sénateur David Alper :

J'ai constaté une nette détérioration de la qualité du français écrit des étudiants d'Université 1. Je reçois des travaux dans un langage totalement incompréhensible, de la part de personnes étudiantes qui ont complété leurs études secondaires en français. Comment se fait-il que nous acceptions des personnes étudiantes qui sont incapables d'écrire un texte qui a du sens ? Je trouve que ces personnes sont mises dans une situation qui ne peut les mener qu'à l'échec. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour mieux appuyer ces personnes étudiantes ? Avant d'entreprendre des études d'Université 1, ne devrait-on pas obliger ces personnes de suivre exclusivement des cours de français ?

Réponse du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington :

La rectrice invite le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à répondre à la question. Ce dernier l'aborde en indiquant l'importance de partir d'une compréhension globale de l'enjeu des compétences langagières en français des membres de la population étudiante, car non seulement il se situe au cœur du mandat de l'Université, mais il est aussi directement relié au statut minoritaire de la langue.

Le vice-recteur explique que pour répondre à cet enjeu, l'établissement doit simultanément viser plusieurs objectifs, entre lesquels il existe souvent une nécessaire et saine tension. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre à l'intérieur des considérations suivantes :

- la nécessité de continuer à travailler en tant que continuum scolaire-postsecondaire-communautaire pour mieux assurer le perfectionnement des compétences langagières, ainsi que la transition réussie vers le postsecondaire;
- l'impératif d'assurer auprès des Canadiens l'accessibilité à l'éducation postsecondaire;
- la nécessité de favoriser chez les membres de la population étudiante un engagement fort envers la langue et la francophonie, et de les appuyer dans leur cheminement personnel vers le bien-être linguistique.

Le vice-recteur ajoute qu'aucune nouvelle tendance préoccupante ne semble se dégager des résultats au profil linguistique administré par le Service de perfectionnement linguistique (SPL) au fil des cinq dernières années. Il souligne toutefois l'importance de continuer à accompagner et à appuyer les membres de la population étudiante sur le plan linguistique tout au long de leur parcours d'études.

Enfin, le vice-recteur passe en revue plusieurs initiatives qui permettront à l'Université de mieux assurer les compétences langagières des personnes étudiantes :

- advenant une réponse favorable à une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation postsecondaire, l'USB a l'intention d'embaucher un professionnel-enseignant de français supplémentaire, afin de réduire la taille des sections des différents cours de français;
- le nouveau Comité de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences pour la réussite académique se penche activement sur la question des compétences langagières ;
- dans le plan opérationnel pour la mise en œuvre de l'Axe 1 du Plan stratégique l'établissement se donne comme objectif d'identifier les compétences visées par les différents programmes d'études, ainsi que le profil souhaité des diplômés, y compris sur le plan linguistique.

Le vice-recteur conclut en disant qu'on aura donc l'occasion de discuter de façon collégiale de l'enjeu des compétences linguistiques des membres de la population étudiante dans les mois à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Le sénateur David Alper remercie le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

- F1. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. École technique et professionnelle
Rapport reçu à titre d'information. La directrice ajoute que nous attendons toujours le financement provincial pour offrir le Certificat d'enseignement auxiliaire en enseignement mais que nous avons reçu un financement fédéral pour développer le programme afin d'être en mesure d'accueillir la première cohorte à l'automne 2023.
- F3. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information.
- F4. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport de la réunion du 27 septembre 2022
La sénatrice Florette Giasson commente le rapport écrit qui est partagé à l'écran. Le procès-verbal de la réunion paraîtra au site web de l'USB suite à son adoption à la réunion du Bureau des gouverneurs la semaine prochaine.

Section I : HUIS CLOS

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Rapport en date du 2 novembre 2022
Le rapport du Sénat de l'Université du Manitoba est reçu à titre d'information.

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Latifa Koussih propose la levée de la séance à 12 h 46.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi